



**VAL-D'ILLIEZ**

# **COMMENT GÉRER VOS DÉCHETS**

**HOW TO MANAGE YOUR HOUSEHOLD WASTE**



*L'introduction de la taxe au sac constitue le changement majeur de la modification du règlement communal sur la gestion des déchets et permet de répondre à l'exigence fédérale du "Pollueur – Payeur". Les modifications apportées à la taxe de base permettront quant à elles d'assurer l'autofinancement du service comme le requiert la loi.*

*Dans un premier temps, la Commune n'a pas souhaité augmenter ou modifier ses infrastructures, préférant analyser l'effet des nouveautés du règlement sur la quantité de déchets, laquelle est fortement dépendante des stations et des saisons touristiques. Cependant, elle travaille déjà activement à la détermination d'un lieu pour une nouvelle déchetterie communale qui permettra de répondre aux besoins d'une gestion performante.*

*La gestion des déchets est l'affaire de tous et commence au sein de chaque ménage, résidence, commerce et entreprise. Ensemble, nous y arriverons.*

*MERCI pour votre participation.*



# CHAQUE DÉCHET À SA PLACE

Les symboles ci-dessous sont également imprimés sur le sac taxé. Ils représentent les déchets qui ne devraient pas se trouver dans un sac à ordures ménagères. Dans notre commune, vous pouvez les jeter aux endroits indiqués.



## Carton & Papier

- Ecopoints
- Déchetterie



## Déchets verts

- Déchetterie
- Conteneurs privatifs



## Verre

- Ecopoints
- Déchetterie



## Textiles

- Ecopoints
- Déchetterie



## Pet

- Points de vente
- Déchetterie



## Médicaments & Produits toxiques

- Points de vente
- Déchetterie



## Matières plastiques

- Points de vente



## Piles

- Points de vente
- Déchetterie



## Fer-blanc

- Ecopoints
- Points de vente
- Déchetterie



## Ampoules & Sources lumineuses

- Points de vente
- Déchetterie



## Aluminium & Canettes

- Ecopoints
- Points de vente
- Déchetterie



## Appareils électriques

- Points de vente
- Déchetterie



## Huiles

- Déchetterie



## Capsules Nespresso

- Points de vente
- Déchetterie

# HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

les mardis et jeudis : **15h00 - 18h00**

les samedis : **09h00 - 12h00**

**13h00 - 16h00**

[www.illiez.ch/dechets](http://www.illiez.ch/dechets)

## POUR QUI ?

### Pour tout le monde!

Le Valais romand introduira la taxe au sac le 1er janvier 2018. La plupart des autres cantons la pratiquent déjà.

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

### Un financement sur 3 piliers

- Le coût des déchets doit être couvert, au niveau communal, par trois piliers:
- la taxe au sac, qui participe au financement de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères incinérables,
- la taxe de base, calculée par commune et selon ses critères, qui finance les frais d'infrastructures (écopoints, déchetterie, etc.)  
et l'impôt, en lien avec le traitement des déchets dont l'auteur ne peut être identifié (ex. voirie, etc.).

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

### 1 franc 90 le sac de 35 litres

Chaque sac de 35 litres coûtera 1 franc 90. Le prix des autres sacs sera de

- 0,95 franc - le modèle 17L
- 1 franc 90 - le modèle 35L
- 3 francs 40 - le modèle 60L
- 6 francs 20 - le modèle 110L.

La taxe de base est elle aussi adaptée. A noter qu'à chaque fois que vous achetez un sac, près de 80% de son prix est reversé à votre commune, le solde finançant sa fabrication et sa distribution. **Les sacs sont en vente dans les commerces du Valais Romand.**

## POURQUOI TRIER?

### Pour le bien de notre environnement

Vous l'aurez compris, le jeu consiste donc, à partir du 1er janvier 2018, à tout mettre en œuvre pour remplir le plus lentement possible votre sac d'ordures ménagères afin d'utiliser un minimum de sacs. Une série de nouvelles habitudes de tri vous permettra d'y arriver. Le site web [www.trier-pas-sorcier.ch](http://www.trier-pas-sorcier.ch), dans sa section «Tri, mode d'emploi», prodigue de très nombreux conseils pour vous aider à trier mieux, et plus.

Car... Trier? C'est pas sorcier!

[www.trier-pas-sorcier.ch](http://www.trier-pas-sorcier.ch)

## QU'EST-CE QUI CHANGE ?

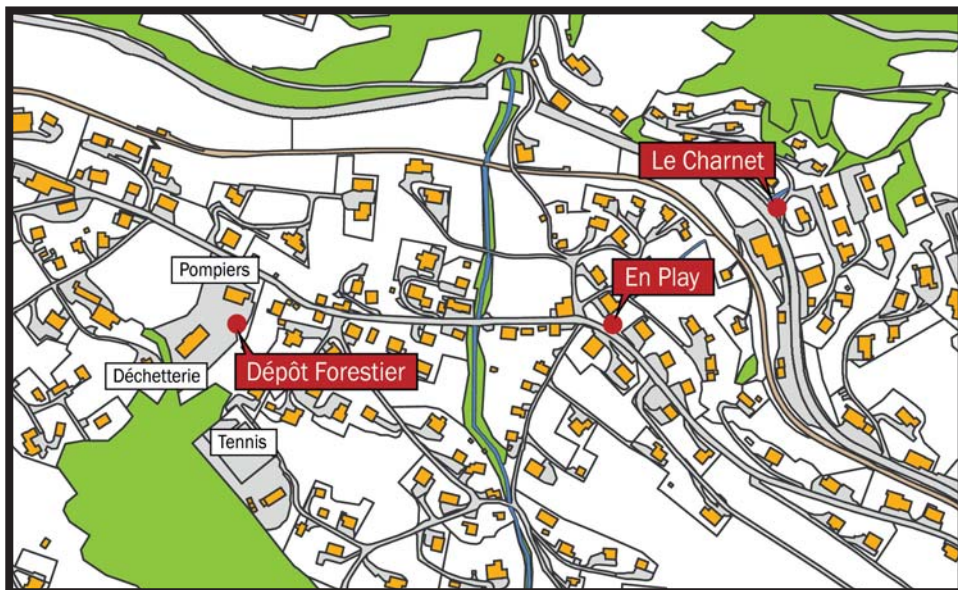
Un sac blanc et rouge remplacera le sac noir actuel. A partir du 1er janvier prochain, des sacs blancs arborant le slogan «Trier? C'est pas sorcier» seront vendus dans les magasins. Il s'agira du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ce sac sera autorisé à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères. Si une période de transition sera bien entendu nécessaire, des contrôles seront rapidement mis en place, et les resquilleurs amendés.



## POURQUOI ?

**Parce que la loi fédérale l'impose depuis... 1996!** Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Rendu obligatoire en 1996 par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le principe du pollueur-payeur a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses. Objectif: atteindre un taux de recyclage de 60% d'ici 2020. Car si les Suisses sont des champions, ils sont aussi... les plus gros producteurs de déchets d'Europe.

# PLANS DES ECOPOINTS (ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS)



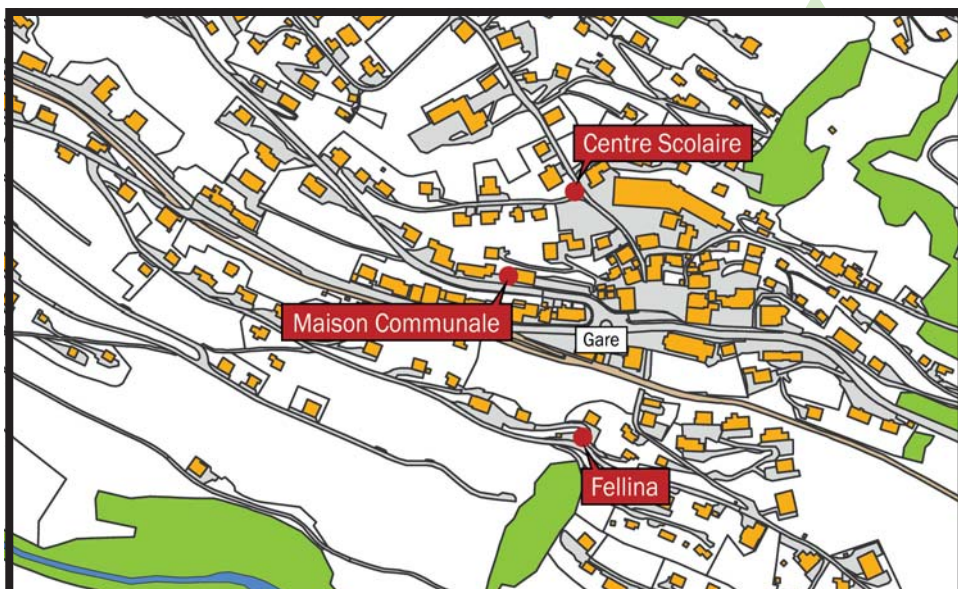
## La Cour Dépôt Forestier



## En Play



## Le Charnet



## Centre Scolaire



## Maison Communale



## Fellina

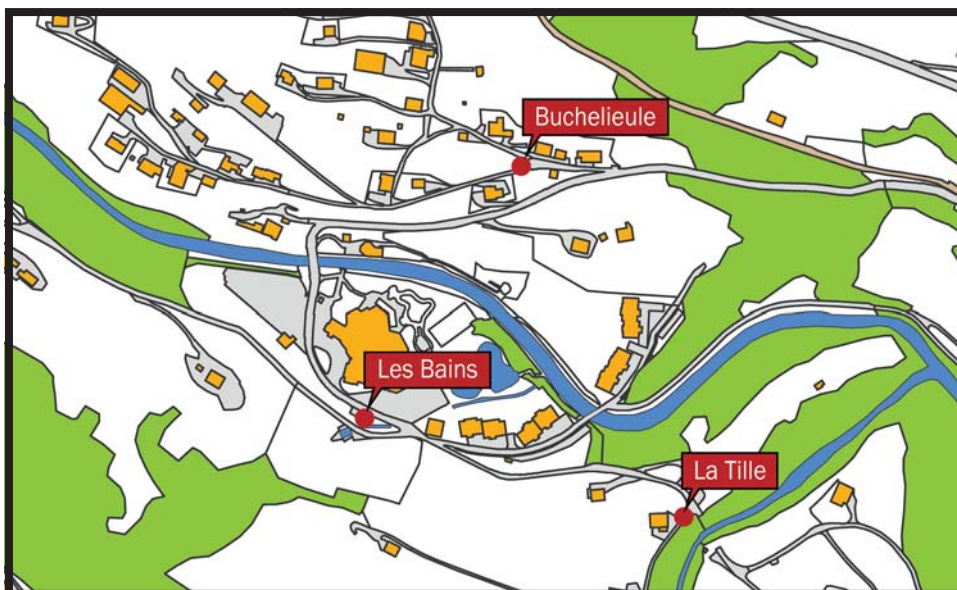


## Grantys



## Les Pommats





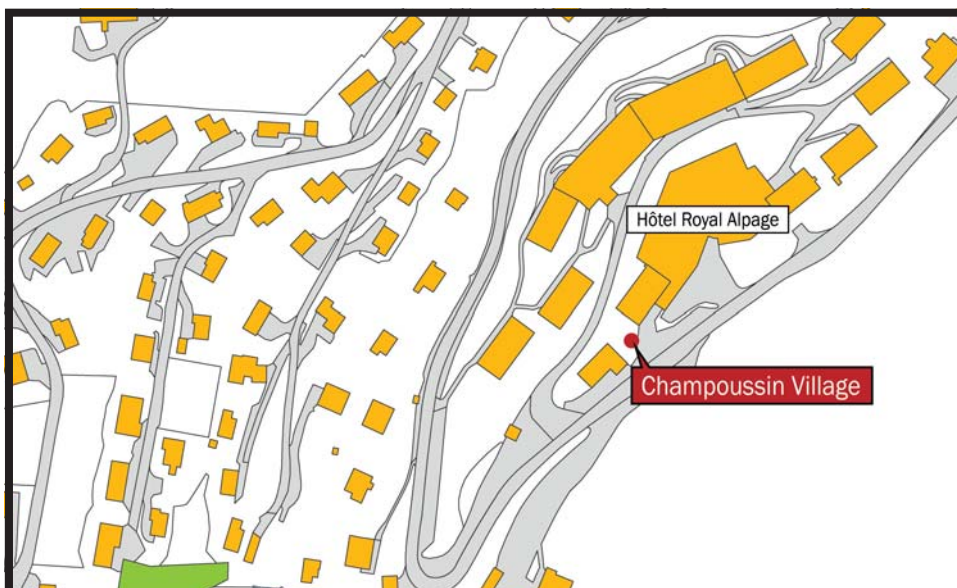
### Buchelieule



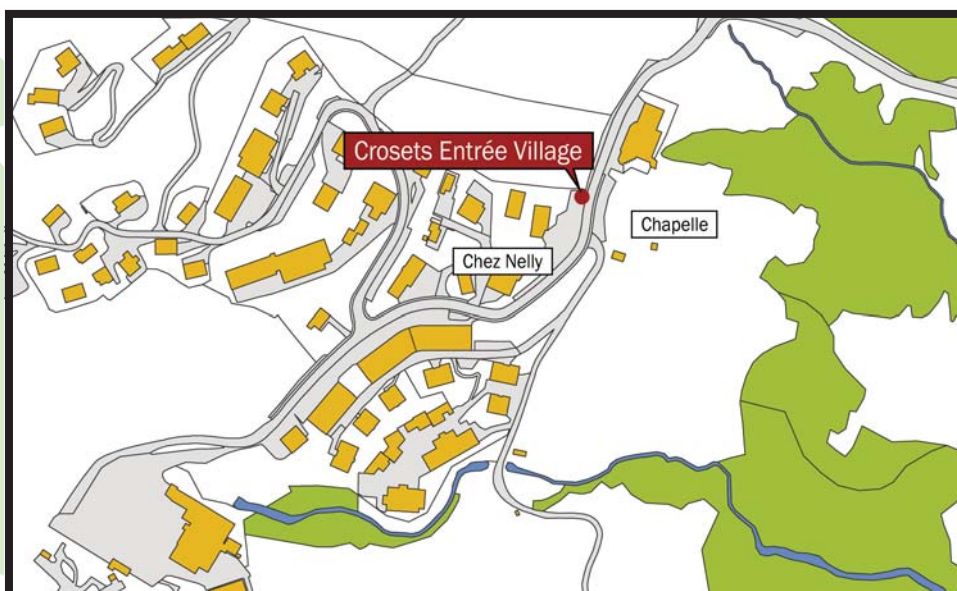
### Les Bains



### La Tille



### Champoussin village



### Crosets Entrée village



## HOUSEHOLD WASTE'S TAXE INFORMATION

From January 1st 2018, household waste must be disposed in the taxed white bags. These official bags are available at your local grocery shops in the Romand Valais. You have to dispose of them in Val-D'Illiez's Moloks at the waste collection center or Eco-points. It is strictly forbidden to use the old black bags and infractions will be reported and fined.

Non-household wastes have to be recycled (see the pictograms) !

### Waste collection centre opening hours

Tuesday & Thursday : **15h00 - 18h00**

Saturday : **09h00 - 12h00**

**13h00 - 16h00**

[www.illiez.ch/dechets](http://www.illiez.ch/dechets)

**TRIER ? C'EST PAS SORCIER !**

